

Réforme des retraites, il faut se mobiliser

La CGT d'AIRBUS Defence & Space Toulouse décrypte pour vous le projet de réforme des retraites et appelle à se mobiliser

Réunion d'information ce mardi 28 janvier 2020 à 12h30 au Playlab
Manifestation ce mercredi 29 janvier à 10h à St Cyprien

CE QUI EST FLOU

Avec le projet du gouvernement de retraite à point, d'âge pivot et d'âge d'équilibre, il est impossible de connaître à l'avance le montant de sa pension

- **le gouvernement a choisi de ne pas fixer la valeur du point.** Le prix d'achat du point pourrait monter sans que le montant de la pension auquel il donne droit suive le même rythme). C'est arrivé à l'Agirc-Arrco.
- **La durée de cotisation pour une retraite « à taux plein » n'est pas fixée, (43 ans) et pourra augmenter.** En dessous de cette durée, il y aura une première décôte.
- **L'âge pivot n'est pas fixé et il est prévu qu'il augmente.** Et en dessous de l'âge pivot, il y aura une autre décôte.
- **On ne connaît pas sa méthode de calcul de la double décôte**
- **On ne sait pas comment les interruptions de carrière seront prises en compte** (chômage, maternité, maladie, accident de travail, maladie professionnelle)
- **le régime hybride pour les personnes nées après 1975 est incompréhensible** et sa mise en place n'est pas détaillée.

CE QUI EST SÛR

Avec le projet de réforme, le montant des pensions va diminuer et la part des richesses redistribuée au travail va baisser

- ✓ Parce que les pensions dépendraient d'un calcul sur l'ensemble de la carrière et plus sur les 25 meilleures années (dans le privé) ou les 6 derniers mois (dans le public), comme c'est le cas avec le système actuel : . Donc prise en compte des moins bonnes années de cotisation.
- ✓ **Avec le projet de réforme, les hauts revenus (au-dessus de 10 000 € mensuel verront les cotisations quasiment supprimées.**
Cela représente un manque de gagner de 67 milliards sur les 15 prochaines années (cf calculs AGIRC ARCCO)
- ✓ **Le projet de réforme prévoit de puiser dans les 165 milliards d'euros de réserve des régimes de retraite** (36 Mds € du fond de réserve + 129 Mds € des différents régimes complémentaires et spécifiques,

Ce projet de réforme mettra en péril la sauvegarde de notre régime par répartition

ATTENTION AUX INTOX

Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire l'âge pivot ne disparaît pas du projet de loi.

Il en demeure même l'un des rouages essentiels.

Le « recul » du gouvernement ne porte que sur l'instauration d'un âge d'équilibre dans le système actuel.

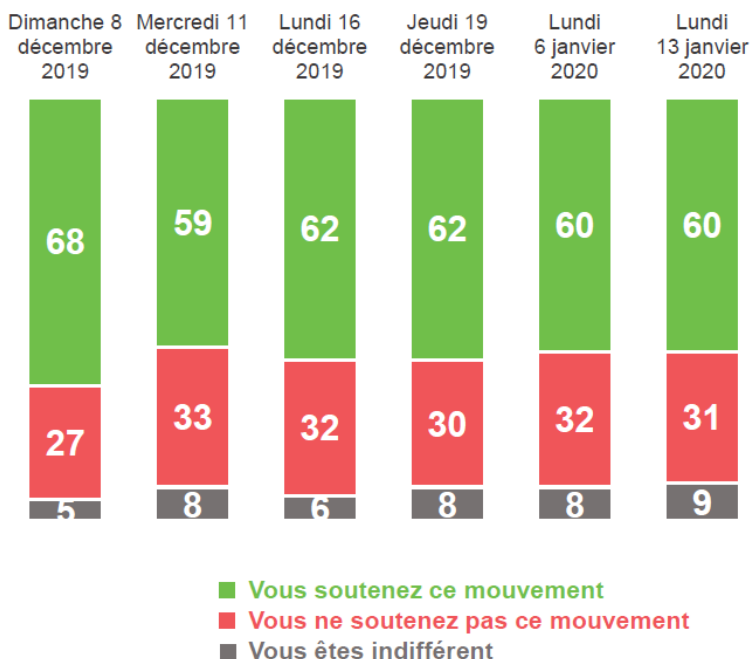
Pour les futures pensions de retraites prises en dessous de 64 ans (ou 65 ou +...), les pensions subiront une décôte de 5% par an

Côté pratique : comment se mettre en grève à AIRBUS ? Rien de plus simple

1. Connectez-vous sur l'application web myHR/myTime
2. Renseignez les informations de votre absence pour motif « Grève »
Votre déclaration d'absence n'est soumise à aucune validation.
3. Utilisez le code absence 0400 dans SAP pour imputer les heures correspondantes

Les Français soutiennent la mobilisation cf Sondage Harris Interactive du 13 Janvier 2020
 Seulement 12% des Français souhaitent que le gouvernement conserve ce projet en l'état.

C'est aux syndicats que les français font le plus confiance pour faire de bonnes propositions



Depuis le début, la CGT dénonce le flou qui entoure cette réforme. Ce gouvernement veut nous imposer une réforme sans nous dire quand nous pourrions partir à la retraite et avec quel montant, c'est un problème de taille en démocratie.

LA DIMINUTION DU MONTANT DE LA PENSION SERA ENCORE PLUS FORTE POUR LES FEMMES

- Les périodes de temps partiel, d'interruption du travail pour charge familiale seront dorénavant prises en compte (et non les 25 meilleures années ou 6 derniers mois)
- Avant les femmes pouvaient partir plus tôt par l'octroi de 4 trimestres par naissance + 4 trimestres pour l'éducation ; **la réforme le supprime**
- Dans le nouveau système de majoration du nombre de points, pour les parents, rien n'est garanti car il dépendra de décrets. Pour une mère 3 enfants avec 38 années de cotisation, la perte de pension est estimée à 20%
- le bénéfice des majorations être accordé au père ou à la mère, or les pensions des hommes étant généralement plus élevées ce sont logiquement eux qui devraient en « bénéficier », et définitivement, même en cas de séparation ultérieure
- le droit à pension de réversions sera réduit (c'est la femme qui en bénéficie dans 90% des cas)

